



Clermont-Auvergne-Métropole

ARCHI XXe siècle (Présentation de l'étude CAM) : maisons mono-familiales des années 1945-1975 situées sur les 21 communes de Clermont Auvergne métropole. 2021-2023.

Références du dossier

Numéro de dossier : IA63002707

Date de l'enquête initiale : 2021

Date(s) de rédaction : 2022

Cadre de l'étude : opération ponctuelle Patrimoine XXe siècle

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : villa

Appellation : Etude CAM

Destinations successives : architecture domestique

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales :

Historique

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle ()

Statut, intérêt et protection

Etude CAM - architecture XXe : Etude de maisons mono-familiales des années 1945-1975 situées sur les 21 communes de Clermont Auvergne métropole

Présentation de l'étude de maisons mono-familiales des années 1945-1975 situées sur les 21 communes de Clermont Auvergne métropole

1 - Fondements et objectifs de l'étude

L'étude porte sur une *sélection de maisons mono-familiales singulières conçues par des architectes et construites entre 1945 et 1975 sur le territoire des vingt et une communes de Clermont Auvergne métropole*. Elle s'insère dans un axe de recherche pluriannuel consacré au « Logement depuis 1945 sur le territoire de Clermont Auvergne métropole ». Cette étude sur des maisons distinctes exclue les maisons construites en série, sur plans-types ou sans recours à un maître d'œuvre spécialisé.

Il ne s'agit ni d'un inventaire exhaustif ni même d'un simple repérage des nombreuses réalisations qui s'inscrivent dans les limites thématiques, chronologiques et géographiques rappelées ci-dessus. L'étude se limite à un échantillon « représentatif » composé d'au moins une maison analysée par commune rattachée à Clermont Auvergne métropole.

Chaque maison analysée fait l'objet d'une courte notice descriptive illustrée. Selon les cas et les autorisations obtenues, les illustrations peuvent être des dessins d'architectes provenant d'archives publiques et privées, des photographies issues des sites internet de l'Institut géographique national de France, de Google maps et Google street, des photographies prises depuis l'espace public et depuis l'espace privé. Outre les notices descriptives, l'étude propose une courte synthèse permettant de situer le corpus constitué au sein de son contexte géographique, historique et typologique.

Vingt et une communes, donc un nombre minimum de vingt et une maisons analysées : c'est une goutte d'eau par rapport aux milliers de maisons construites dans l'agglomération clermontoise^[1] entre 1945 et 1975. Très clairement, le sujet

s'avère aussi immense que méconnu. Il faut donc voir dans la présente étude une sorte de « ballon d'essai », un « coup de projecteur ». L'ambition générale est, d'une part, de poser quelques jalons pour la connaissance du sujet et, d'autre part, d'attirer l'attention du public et des décideurs sur cette composante incontournable du patrimoine architectural et urbain du XX^e siècle.

En tout état de cause, il convient de souligner que les critères de sélection sont très nombreux et que l'échantillon – nécessairement limité – ne peut illustrer chacun de ces critères. Seul un développement ultérieur de l'étude permettrait d'enrichir l'échantillon et d'accroître sa représentativité.

Toutefois, la recherche menée pour cette étude a aussi permis de repérer et de documenter succinctement une centaine de maisons « intéressantes ». Ces exemples ne font pas l'objet d'une description comparable à celle des maisons sélectionnées. Ils nourrissent néanmoins la courte synthèse proposée à l'issue de l'étude en apportant des éléments de comparaison et de contextualisation.

2 - Le protocole et les outils de la recherche systématique

Outre l'étendue du sujet et son caractère inédit, les limites du temps de travail alloué à l'étude imposaient l'utilisation des moyens de recherche les plus efficaces. Une prospection directe de l'ensemble du territoire de Clermont Auvergne métropole était exclue. Un protocole de recherche par prospection indirecte a donc été élaboré. Il comporte dix étapes :

A - examen des photographies aériennes prises de 1945 à 1975, par tranches de cinq ans environ, afin de repérer des maisons susceptibles de répondre aux attentes de l'étude (ces photographies sont consultables sur le site internet de l'IGNF remonterletemps.fr) ;

B - comparaison de ces photographies aériennes anciennes avec les photographies aériennes actuelles, disponibles sur le site de l'IGNF et sur le site Google maps ;

C - examen des maisons ainsi repérées grâce aux vues disponibles sur le site Google street et quelquefois par une visite sur place, à partir de l'espace public ;

D - présélection de maisons susceptibles de répondre aux attentes de l'étude, repérage précis de leur adresse et détermination d'une fourchette de dates de construction ;

E - élaboration de listes par commune des maisons ainsi présélectionnées ;

F - envoi de ces listes aux services d'urbanisme de chaque commune afin de retrouver les permis de construire des maisons présélectionnées ;

G - consultation des permis de construire retrouvés ;

H - apports complémentaires, lors de ces consultations, de permis de construire de maisons intéressantes mais non repérées au cours des étapes A à C ;

I - reportages photographiques sur certaines maisons depuis l'espace public ;

J - visite de certaines maisons, avec réalisation de reportages photographiques plus complets, grâce à l'aimable autorisation des propriétaires de ces biens.

Ce protocole de recherche a permis de couvrir, dans un temps de travail relativement réduit, la totalité de la période et du périmètre fixés à l'étude.

3 - L'apport décisif des permis de construire

Les maisons repérées comme les maisons sélectionnées ne sont pas toutes visibles depuis l'espace public. Par ailleurs, contacter systématiquement chaque propriétaire représentait un travail trop important par rapport au volume horaire alloué. Enfin, ni la visite des maisons ni le contact avec leurs propriétaires n'offraient la garantie de trouver la documentation archivistique nécessaire à l'étude.

Fort heureusement, la consultation des collections de permis de construire conservées par les services municipaux d'urbanisme a fourni les éléments indispensables[2]. Ces collections constituent une source irremplaçable pour l'histoire de l'architecture et, plus spécialement, pour l'histoire et le patrimoine des communes. Leur exploitation systématique constituerait la base d'une recherche d'ensemble et multiforme, aussi complète que possible, sur l'architecture à l'échelle de la métropole clermontoise.

Dans le cadre de la présente étude, les permis de construire et les pièces annexées permettent de situer, d'identifier et de dater les œuvres repérées. Les pièces graphiques conservées (plans de situation, de masse, des niveaux, des façades, parfois dessin en perspective) autorisent une description assez précise des maisons analysées, même lorsqu'elles n'ont pas pu être visitées.

Des membres du personnel communal ainsi que plusieurs élus municipaux attachés à l'urbanisme et au patrimoine ont apporté une aide inestimable à cette recherche. Qu'ils en soient ici spécialement remerciés.

4 - Quatre thèmes principaux sont privilégiés

La limite des moyens alloués à la présente étude impose évidemment de circonscrire les questions traitées. Par conséquent, il a paru spécialement intéressant de privilégier quatre thèmes principaux dans les monographies descriptives et la synthèse[3]. Le choix de ces thèmes se fonde sur les objectifs primordiaux de l'étude.

4.1 - Le rapport à l'essor urbain des communes de Clermont Auvergne Métropole

L'essor urbain de l'agglomération clermontoise est un phénomène récent. Pour les communes de Clermont-Ferrand, Chamalières et dans une moindre mesure Royat, il a débuté dans la seconde moitié du XIX^e siècle et s'est véritablement

affirmé à partir du début du XX^e siècle. Pour Beaumont, Aubière, Durtol, communes limitrophes de Clermont-Ferrand, le début de l'urbanisation date des années 1925-1935. Ce n'est qu'après la Seconde guerre mondiale, et même parfois seulement à partir des années 1960-1970, que les autres communes ont été conquises progressivement par l'extension urbaine et périurbaine. Dans le même temps, les communes au cœur de l'agglomération ont connu une intensification du phénomène avec un fort accroissement de la densité urbaine.

Le choix des sites d'implantation des maisons repérées ou sélectionnées dans le cadre de la présente étude est directement lié à cet essor urbain. L'essor est lui-même façonné par les caractéristiques géographiques (au sens large) du territoire de Clermont Auvergne métropole. L'étude des lieux d'implantation permet donc d'appréhender les raisons des choix opérés par les commanditaires des maisons. Par exemple, le territoire de Clermont Auvergne métropole présente de nettes distinctions entre la plaine de la Limagne, les coteaux de la faille de Limagne et le plateau des Dômes. L'implantation de certains types de maisons dans l'un ou l'autre de ces sites n'est pas anodine.

4. 2 - La qualité de la forme

La qualité de la forme est déterminante pour les maisons qui font l'objet d'une description monographique. Par leurs caractéristiques singulières, les maisons ainsi mises en valeur sortent de l'ordinaire. Elles sont toutes d'un niveau architectural allant du « remarquable » à « l'exceptionnel ». Elles forment donc un échantillon représentatif d'une catégorie d'œuvres, et non un échantillon représentatif de l'ensemble des réalisations étudiables. Ce choix est assumé. En effet, il a semblé nécessaire de proposer prioritairement au moins une maison de niveau « remarquable à exceptionnel » pour chacune des communes de Clermont Auvergne métropole. D'une part, la sélection d'œuvres de niveaux très différents aurait fatalement introduit une inégalité entre les communes, inégalité ne répondant en l'état des connaissances à aucun critère scientifique. D'autre part, la richesse architecturale de ces exemples constitue une dimension incontournable de leur identité et elle ne peut que favoriser l'intérêt du public pour le sujet.

4. 3 - La connaissance des maîtres d'œuvre

L'un des intérêts majeurs d'une étude sur les « maisons d'architectes » est d'accroître les connaissances sur les maîtres d'œuvre locaux. Les architectes auvergnats inscrits à l'Ordre des architectes sont logiquement signataires d'un certain nombre de projets de maison. Mais, dans la période 1945-1975 notamment, bien d'autres professionnels ont été actifs sur le marché de la conception des maisons individuelles « singulières ». Ces concepteurs ont utilisé pour leur activité diverses dénominations : « atelier d'architecture », « décorateur », « dessinateur-concepteur », ou encore « cabinet d'architecture ». En outre, d'assez nombreux projets ne portent pas de signature d'architecte alors qu'ils sont manifestement de la main d'un maître d'œuvre spécialisé.

Dans la présente étude, des indications biographiques de base sont jointes aux descriptions des maisons. Pour quelques architectes, ces indications sont développées sous la forme d'une notice présentant d'autres maisons conçues par ces maîtres d'œuvre sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole.

4. 4 - La dimension patrimoniale

Par leur qualité, leur singularité, leur relative rareté, la majorité des maisons repérées et des maisons décrites dans cette étude seront probablement – un jour ou l'autre – reconnues comme éléments du patrimoine architectural du XX^e siècle. Dans un avenir proche, certaines œuvres feront sans doute l'objet de mesures de protection dans le cadre d'un périmètre « Ville d'art et d'histoire » ou de « Sites patrimoniaux remarquables[4] ». Les plus « remarquables » d'entre elles (à divers titres) pourraient même être protégées au titre des monuments historiques. La mise en évidence du potentiel patrimonial offert par les maisons repérées et décrites dans cette étude doit nourrir une réflexion sur le devenir de ce type d'œuvres. Ainsi, peut-être sera-t-il possible de ne pas voir se reproduire les destructions qui, depuis les années 1960, ont anéanti de nombreuses maisons intéressantes datant de la période 1870-1950.

[1] L'exploitation des statistiques publiées par l'INSEE permettrait d'indiquer un nombre total de maisons construites de 1945 à 1975 sur chacune des communes de Clermont Auvergne métropole.

[2] Voir l'annexe 1 : *Notice sur la recherche des permis de construire.*

[3] Voir l'annexe 2 : *Les critères d'une étude approfondie des maisons sélectionnées.*

[4] Créé par la loi du 7 juillet 2016, le classement « Site patrimonial remarquable » se substitue aux Secteurs sauvegardés, aux Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aux Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Annexe 1

Notice sur la recherche des permis de construire

La forme moderne du permis de construire date de la loi du 15 juin 1943, loi annulée et remplacée par l'ordonnance du 27 octobre 1945. Se substituant à diverses autorisations utilisées depuis longtemps dans la plupart des villes françaises, le permis de construire devait être appliqué immédiatement sur l'ensemble du territoire national, quelque que soit l'importance de la commune. Cependant, les difficultés de l'après-guerre comme les disparités entre les communes ralentirent sa mise en œuvre systématique.

Les vingt et une communes aujourd'hui regroupées dans Clermont Auvergne métropole n'ont pas eu la même histoire urbaine. Les collections des permis de construire conservées par les services municipaux sont le produit de ces différences historiques.

L'exploitation de la source de première main essentielle que constituent les permis de construire n'est pas simple. Les difficultés rencontrées sont liées à la conservation, à l'indexation et au classement des permis de construire. Certains permis de construire de maisons repérées n'ont pas pu être retrouvés, essentiellement pour les raisons exposées ci-dessous.

À l'exception de Clermont-Ferrand et de Chamalières, et en raison de leur développement urbain ou périurbain plus récent, la plupart des communes de Clermont Auvergne métropole ne possèdent que très peu de permis de construire antérieurs à 1950. Certaines d'entre elles n'en possèdent qu'à partir de 1965. Après ces dates, les collections conservées paraissent relativement complètes. Dans une démarche complémentaire, il conviendrait de pouvoir croiser ces collections avec celles éventuellement conservées par l'ancienne Direction départementale de l'Équipement du Puy-de-Dôme[1].

À Clermont-Ferrand, la collection des permis de construire antérieurs à 2000 (date à préciser) se trouve aux archives municipales. Elle a pris la suite des « autorisations de construire » et des « autorisations de voiries ». Les plus anciennes autorisations conservées de ce type datent de la seconde moitié du XVIII^e siècle, mais ce ne sont que des vestiges très incomplets. En revanche, la collection des autorisations (archivées dans l'ancienne série O) est quasi continue à partir de l'année 1835, avec parfois des lacunes (la plus importante d'entre-elles s'étend de mars 1889 à juin 1895). Pour les années postérieures à 1945, le service des archives de Clermont-Ferrand a entrepris une campagne d'indexation informatique des permis de construire avec attribution de nouvelles cotes. Cet outil facilite grandement la recherche des permis à l'aide des adresses des bâtiments, des noms des demandeurs et des références cadastrales actuelles et anciennes.

Dans la très grande majorité des communes, les permis de construire ont été classés par ordre chronologique avec attribution d'un numéro d'ordre communal propre à chaque commune. Au fil des années, des fichiers, des répertoires et des registres manuscrits ont été tenus pour enregistrer les permis de construire. Malheureusement, certains de ces documents ont parfois été égarés.

L'indexation informatisée des permis de construire à Clermont-Ferrand permet une recherche directe (sans recourir à des répertoires). Dans les autres communes, les registres (ou carnets d'enregistrement) sont organisés par ordre chronologique. Ils comportent souvent un répertoire alphabétique des noms des demandeurs. Dans la plupart des registres figurent aussi les adresses des sites de construction ainsi que les dates des différentes étapes administratives suivies par la demande de permis de construire. Mais évidemment, les noms de rues et les numéros des maisons ont pu changer. Fréquemment, dans les communes qui étaient encore rurales dans les années 1955-1965, des permis de construire ont été accordés dans des secteurs desservis par des voies sans nom ou mal identifiées. Souvent également, la numérotation des maisons est postérieure à l'obtention du permis de construire.

Dans les registres, les références cadastrales sont rarement indiquées. Lorsqu'elles le sont, il s'agit des références anciennes, différentes des références actuelles issues des refontes du cadastre entreprises à partir de 1970. Certaines communes, par exemple Ceyrat, ont partiellement réalisé la mise en correspondance des références cadastrales anciennes et des références actuelles (à l'aide d'une *Table directe de changement de numérotage parcellaire* éditée par la Direction générale des impôts). Il s'agit évidemment d'un travail très chronophage que peu de services municipaux ont l'opportunité de conduire.

En résumé, pour une recherche efficace dans ces registres, il faut de préférence connaître les noms des demandeurs des permis de construire des maisons repérées. Une demande auprès des services fiscaux peut permettre de les connaître (comme pour les recherches d'antériorités réalisées pour les actes de vente). Les témoignages des propriétaires actuels des maisons repérées sont susceptibles également de fournir ces informations. Mais évidemment, dans le cadre limité de la présente étude, il ne pouvait être question d'entreprendre une telle démarche de manière systématique.

Dans certaines communes, en raison de l'absence de données suffisamment précises pour rechercher les permis des maisons repérées, le choix a été fait de passer en revue les cartons d'archives par ordre chronologique, en encadrant les années probables de construction des maisons repérées. Ce dépouillement « à la chaîne » s'avère fructueux : outre la « découverte » de permis de « maisons d'architectes » intéressantes (déjà repérées ou nouvelles), il donne un bon aperçu des autres permis (tous types confondus) et de leur niveau d'intérêt.

La numérotation communale des permis de construire permet de connaître facilement le nombre de permis demandés (tous types confondus) dans une commune au cours d'une période. Par exemple à Romagnat, le permis de construire n° 1 date de mai 1951, le n° 710 de mai 1974. À Saint-Genès-Champanelle, le n° 1 date du 21 décembre 1965, le n° 325 du 13 décembre 1975. Dans le premier exemple, 710 permis de construire ont été demandés en 23 ans, dans le second 325 permis ont été demandés en 10 ans.

Il est envisageable de croiser ces données avec les statistiques de l'INSEE sur le type et la période de construction des logements par commune.

[1] Actuelle Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme. Depuis 1945, les demandes de permis de construire sont déposées en plusieurs exemplaires. Au moins un de ces exemplaires doit être conservé par la commune

recevant la demande. Selon les normes fixées en 2014 par les Archives de France, les collections possédées par les anciennes Directions départementales de l'Équipement et les anciennes Subdivisions départementales de l'Équipement doivent être versées aux archives départementales. À ce stade de l'étude, les informations sur ces éventuels versements et leurs conséquences n'ont pas encore été collectées.

Annexe 2

Les principaux critères étudiables des « maisons d'architecte »

Un corpus composé d'exemples suffisamment nombreux et représentatifs pourrait servir de base à une recherche approfondie multifactorielle. Sans prétendre à l'exhaustivité, une liste des principaux thèmes étudiables peut être proposée. Cette liste laisse entrevoir tout l'intérêt du sujet.

1 - *La réglementation urbaine*

Suivant le lieu d'implantation et la date de construction, le projet d'une maison peut être soumis à des règles d'urbanisme bien différentes. Ces règles varient par exemple selon la situation du projet (en ville, à la campagne, dans un lotissement, avec des contraintes de recul, d'alignement, de passage, de périmètre monument historique, etc.). L'historique de la réglementation urbaine appliquée dans les communes est donc un élément de connaissance important.

2 - *Les lieux d'implantation*

Une étude des lieux d'implantation permet de comprendre les raisons des choix opérés par les commanditaires des maisons, ainsi que les relations de ces choix avec le territoire et ses caractéristiques géographiques (au sens large).

3 - *Les biens-fonds*

Suivant leur origine, suivant les lieux, suivant la nature des projets, suivant les dates, etc., les biens-fonds varient en surface, en prix, en attractivité. Par exemple, l'existence, dans de nombreuses communes anciennement viticoles de l'agglomération clermontoise, d'un parcellaire très morcelé et en lanière, a certainement influé sur l'implantation et la construction des maisons individuelles de tout type

Il peut aussi être intéressant d'établir des statistiques sur la contenance du bien-fonds comparée à celle de la surface de planchers de maison construite sur ce bien-fonds, sur la superficie du terrain par rapport au lieu d'implantation (en ville, en raison du coût élevé du foncier, la superficie moyenne des bien-fonds est très certainement plus réduite qu'à la campagne).

4 - *Les maîtres d'ouvrage*

Le profil économique, social et culturel des maîtres d'ouvrage et de leur famille joue un rôle important dans la commande. Les permis de construire renseignent souvent sur la profession du déposant (les « déposantes » étant extrêmement rares). Le niveau social et professionnel du commanditaire trouve souvent une traduction littérale dans les caractéristiques architecturales d'une maison. L'on pense par exemple aux dimensions plus ou moins importantes des maisons selon le profil des commanditaires, mais aussi au développement plus ou moins ostentatoire des espaces de réception.

5 - *Les maîtres d'œuvre*

Très fréquemment, les maîtres d'œuvre « locaux » restent très méconnus de l'histoire de l'architecture. Les maisons individuelles sont un programme sur lequel de très nombreux maîtres d'œuvre sont intervenus. L'étude des maisons individuelles est donc un excellent moyen pour mieux connaître la biographie et les œuvres de ces professionnels.

6 - *Les autres acteurs de la conception et de la construction*

Suivant les cas, bien d'autres professionnels peuvent intervenir dans la conception d'une maison individuelle singulière : artistes, décorateurs d'intérieur, paysagistes, promoteurs, ingénieurs, entrepreneurs, entreprises et artisans du bâtiment, etc.

7 - *Les aspects économiques*

Coût du terrain, coût des travaux, degré de fortune du commanditaire : ces paramètres déterminent l'œuvre. Sur une partie des permis de construire consultés, ces coûts sont indiqués. Des devis estimatifs sont parfois joints aux dossiers.

8 - *Les aspects techniques*

Les moyens, les techniques, les matériaux de construction influent sur les coûts, sur les dimensions, sur les formes, sur les langages architecturaux. Là encore, des devis descriptifs joints aux permis de construire apportent des informations. Par exemple, un basculement s'opère dans les années 1950 avec la fin de l'utilisation de la pierre de Volvic, matériau abondamment employé dans la région clermontoise depuis des siècles.

9 - *Les aspects psychosociologiques, les mentalités*

Par leur plan, par leur forme, par leur langage, les maisons sont révélateurs d'états psychosociologiques, de mentalités, de représentations, tant aux niveaux individuels, familiaux, sociétaux.

L'évolution des pièces de « vie collective » des maisons relève par exemple de ces états. Très cloisonnées les unes par rapport aux autres encore dans les années 1940-1950, les pièces de la cuisine, de la salle à manger, du salon, tendent ensuite à fusionner dans un espace continu plus fluide. L'emplacement de la cuisine par rapport aux autres pièces de la

maison, ou la distance séparant les chambres des enfants de celle des parents sont révélateurs du statut de la femme, de la structuration de la famille, de la relation parents / enfants.

10 - Les niveaux d'éducation et de culture

Les niveaux d'éducation et de culture, les références culturelles et sociales, individuelles ou collectives, du maître d'ouvrage, de sa famille, de leur milieu, mais aussi du maître d'œuvre, interviennent dans la conception d'une maison. Ainsi, un commanditaire possédant une culture architecturale n'a pas le même rapport au projet, au maître d'œuvre, aux acteurs de la construction, qu'un commanditaire dépourvu de cette culture.

11 - Les programmes, les fonctions

Suivant les besoins et les fonctions à abriter, suivant les moyens mis en œuvre, suivant les désirs, etc., le programme d'une maison varie. Une étude quantitative et qualitative permet de révéler ces variations et d'identifier les différentes typologies qui se sont affirmées.

12 - L'implantation selon la topographie, l'orientation, les vues, le voisinage

La prise en compte savante (conceptualisée) des caractéristiques du site d'implantation d'une maison est l'un des traits qui distinguent généralement une « maison d'architecte » des autres types de maisons.

13 - Le rapport à l'environnement naturel ou bâti

Le rapport à l'existant, qu'il soit naturel ou bâti (y compris le patrimoine architectural) ne se limite pas à la question de l'implantation. Les plans, les formes, les matériaux, les langages architecturaux, la dimension écologique d'une « maison d'architecte » peuvent aussi résulter d'une prise en compte plus ou moins importante de l'existant.

14 - Les composantes plastiques et conceptuelles de l'architecture

Les architectes apportent leurs savoir-faire, leur culture, leur talent. Ils produisent ainsi des œuvres qui, par leurs composantes plastiques et conceptuelles, sont des œuvres singulières.

15 - La question du langage architectural ou « du style »

Identifier et nommer les langages architecturaux (concept moins réducteur que la notion de « style »), détecter les ressemblances, désigner les modèles et les influences, comparer : voici un enjeu majeur pour une étude d'histoire de l'architecture. Afin de conduire des analyses, d'apporter des réponses, il convient de se référer aux études et aux publications générales qui existent sur le sujet^[1]. Il importe aussi de consulter les publications d'époque, notamment les revues d'architecture, d'art et de décoration.

Cependant, la confrontation entre ces documents et les œuvres étudiées n'est pas toujours fructueuse. Entre les maisons présentes sur un territoire quelconque et les chefs-d'œuvre « iconiques » publiés dans les revues d'époque ou présentés dans les études historiques, il existe souvent un décalage important. L'examen des premières à la lumière des seconds ne produit pas nécessairement du sens.

16 - La représentation des projets

Au fil des années, les moyens et les modes de représentation de l'architecture ont évolué. Selon le maître d'œuvre, selon le projet, etc., les représentations peuvent avoir des caractéristiques graphiques ou stylistiques variées. Les collections des permis de construire offrent une instructive et récréative vision d'ensemble de ces dessins.

17 - La réception critique et la publication

La réception critique et la publication mettent en lumière notamment les goûts, les modes et les modèles, mais aussi les réseaux professionnels. Il convient ainsi de souligner que les publications d'époque et les études historiques sur des « maisons d'architectes » des années 1945-1975 sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole (et plus largement en Auvergne) sont très peu nombreuses. Ce fait a constitué – et constitue encore – un lourd handicap pour la connaissance et la reconnaissance de ces œuvres. Être publiées ou ne pas exister dans l'histoire de l'architecture, telle semble être la malédiction qui pèse sur de nombreuses œuvres d'architectes régionaux.

18 - L'importance patrimoniale

Repérer, inventorier, étudier des œuvres (ici des maisons d'architectes), c'est-à-dire produire des connaissances scientifiques, cela conduit à une évaluation de l'importance patrimoniale de telle ou telle œuvre, de telle ou telle catégorie d'œuvres, d'un ensemble d'œuvres, d'un site, etc. Il en découle la possibilité d'une démarche raisonnée, génératrice notamment d'une hiérarchisation des œuvres selon leurs caractéristiques. De fait, l'étude contribue à l'élaboration d'un outil de gestion de ce patrimoine.

[1] Pour la période 1945-1975, il existe notamment deux ouvrages récents : Raphaëlle Saint-Pierre, *Villas 50 en France*, Paris, éditions Norma, 2005, 224 pages, et de la même auteure, *Villas en France 60-70*, Paris, éditions Norma, 2013, 320 pages. Ces deux livres comportent entre autres une riche bibliographie sur le sujet.

Illustrations



Carte de Clermont-
Auvergne-Métropole
IVR84_20206300254NUCA



Vue d'ensemble maison à Romagnat
Phot. Christophe Laurent
IVR84_20216302474NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Blanzat, la maison P. (IA63002709) Auvergne, Puy-de-Dôme, Blanzat, Les Mauvaises, 102 rue de la Bade Chamalières, la maison B. (IA63002710) Auvergne, Puy-de-Dôme, Chamalières, 22 chemin de Bellevue Châteaugay, la maison R. (IA63002711) Auvergne, Puy-de-Dôme, Châteaugay, Bas Chalard, 1 rue du Sucquet Clermont-Ferrand, la maison B. (IA63002712) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 1 rue d' Amboise Cournon-d'Auvergne, la Maison B. (IA63002713) Auvergne, Puy-de-Dôme, Cournon-d'Auvergne, 12 avenue de la Liberté

Durtol, la maison I. (IA63002714) Auvergne, Puy-de-Dôme, Durtol, 40 route de Champiot

Lempdes, la maison A. (IA63002715) Auvergne, Puy-de-Dôme, Lempdes, 4 rue du Val de Lempdes

Orcines, la maison T. (IA63002716) Auvergne, Puy-de-Dôme, Orcines, Sarcenat, 434 route de l' Étoilerie

Romagnat, la maison R. (IA63002717) Auvergne, Puy-de-Dôme, Romagnat, Saulzet-le-Chaud, 9 rue Jacques-Prévert

Saint-Genès-Champanelle, la maison T. (IA63002718) Auvergne, Puy-de-Dôme, Saint-Genès-Champanelle, Champeaux-le-Haut, 32 côte de Grioles

ARCHI XXe siècle (Présentation de l'étude SRI) : Modernisation et mutations de l' Auvergne, 1945-1985 : dix réalisations architecturales et urbaines emblématiques sur le territoire auvergnat (4 départements). 2021-2023 (IA63002684) Auvergne, Auvergne

Aubière, la maison P. (IA63002723) Auvergne, Puy-de-Dôme, Aubière, 40 avenue Jean-Noellet

Aulnat, la maison B.-C. (IA63002708) Auvergne, Puy-de-Dôme, Aulnat, 4 avenue du 8 mai 1945

Le Cendre, la maison B. (IA63002724) Auvergne, Puy-de-Dôme, Le Cendre, , 5 rue des Combrailles,

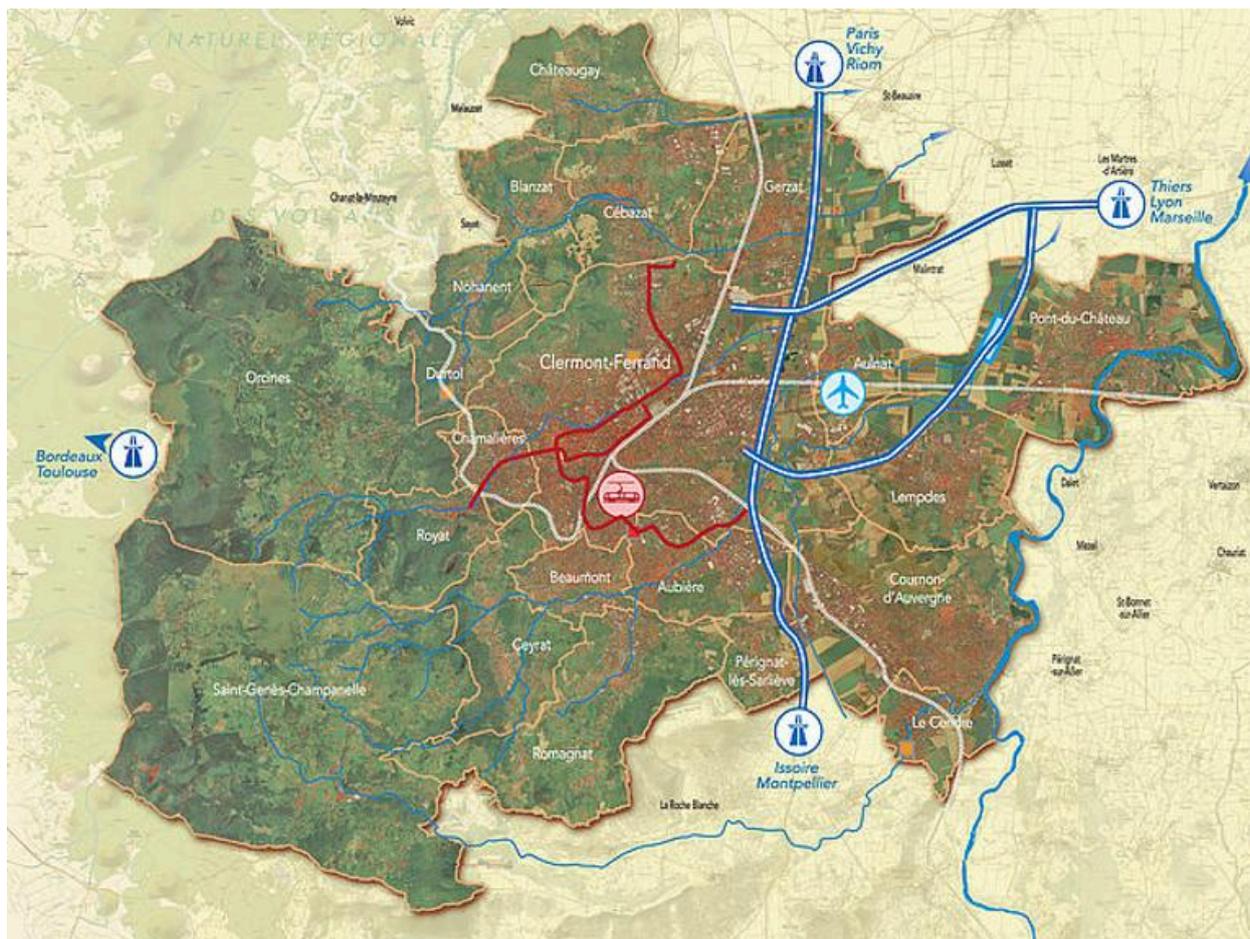
Nohanent, la maison G. (IA63002725) Auvergne, Puy-de-Dôme, Nohanent, 1 rue du Puy Charmont

Pérignat-lès-Sarliève, la maison B. (IA63002726) Auvergne, Puy-de-Dôme, Pérignat-lès-Sarliève, 80 avenue de la République

Pont-du-Château, la maison F. (IA63002727) Auvergne, Puy-de-Dôme, Pont-du-Château, 9 allée de la Croix-des-Rameaux, 33 rue du Vivier

Auteur(s) du dossier : Christophe Laurent

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Clermont-Auvergne-Métropole



Carte de Clermont-Auvergne-Métropole

IVR84_20206300254NUCA

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Clermont-Auvergne-Métropole
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble maison à Romagnat

IVR84_20216302474NUCA

Auteur de l'illustration : Christophe Laurent

Date de prise de vue : 2021

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Clermont-Auvergne-Métropole
communication libre, reproduction soumise à autorisation